

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le président, à 17 h., déclare que les scrutins sont clos et qu'il va être procédé au dépouillement. La séance est suspendue à 17 heures, et reprise à 19 h. 15.

Le président d'âge fait connaître le résultat du scrutin pour l'élection du président définitif.

Nombre de votants : 522 ; suffrages exprimés : 447 ; M. Edouard Herriot : 418 voix (vifs applaudissements).

M. Herriot est proclamé président de la Chambre des Députés.

Celle des Vice-Présidents

Scrutin pour l'élection de six vice-présidents : nombre de votants 522 ; bulletins blancs ou nuls 4 ; majorité absolue 260.

Ont obtenu : MM. Hippolyte DUCOS, 443 voix ; Gratien LONDACE 421 voix ; Albert PAULIN 394 ; Louis ROLLIN, 388 ; Ferdinand MORIN, 361 voix ; Jacques DUCLOS, 269 voix ; Louis AUBERT 197 ; LEBRET 56.

Les cinq premiers candidats sont proclamés élus vice-présidents (Applaudissements).

Celle des secrétaires et des questeurs

Scrutin pour l'élection de douze secrétaires. Ont obtenu : MM. LACHAL 449 voix ; VAUR 428 voix ; NIEL 421 ; DELBARD, 414 ; DE GRANDMAISON, 402 ; MICHARD-FELISSIER, 404 ; René ROL-

Celle des secrétaires et des questeurs

Scrutin pour l'élection de douze secrétaires. Ont obtenu : MM. LACHAL 449 voix ; VAUR 428 voix ; NIEL 421 ; DELBARD, 414 ; DE GRANDMAISON, 402 ; MICHARD-FELISSIER, 404 ; René ROL-

Le scrutin de ballottage est renvoyé à jeudi

Le président demande quel jour aura lieu le second tour pour l'élection du sixième vice-président.

M. RENAUD-JEAN. — Le groupe communiste ne veut rien dramatiser mais il veut traduire la pensée du peuple de France devant un fait assez fâcheux (Appl. ext. gauc. excl.).

Le député communiste énumère le nombre des membres des groupes constituant le front populaire et constate que M. Morin, le candidat de gauche qui a été le moins favorisé, a obtenu 361 voix. Le candidat communiste, Jacques Duclos, n'a obtenu que 289 suffrages et y a donc 102 hommes de gauche qui, sans courage, ont porté un coup assez grave à la majorité élue par le pays (Appl. ext. excl.).

M. RENAUD-JEAN. — Le parti communiste n'a pas fait de petite politique. Les membres ont appliqué strictement la discipline de gauche. Le jour où la police a annoncé qu'on avait découvert les assassins de la rue de Preaubourg, (Cris à l'extr. gauche : Vive Dornoy).

M. RENAUD-JEAN. — Ceux-ci prennent leur revanche. (Appl. ext. gauche brutes).

LA SÉANCE AU SÉNAT

M. DAMECOUR, doyen d'âge, adjure les partis de se rapprocher.

Paris, 11. — M. DAMECOUR, doyen d'âge, ouvre la séance du Sénat à 15 h. 35. Très applaudi, il prononce l'allocution d'usage. Il adjure les partis de se rapprocher au lieu de se déchirer, puis critique la gestion du Gouvernement Blum. Un an de cette gestion a, selon lui, mis les caisses à sec et rendu nécessaire une nouvelle dévaluation du franc. Il ajoute que la Haute Assemblée ne s'était résignée à laisser tenter l'expérience basée sur une mystique socialiste que pour encourir le reproche d'opposition systématique.

Le sénateur de la Manche évoque ensuite la venue au pouvoir du Gouvernement Chautemps et s'élève contre les modalités d'application de la loi de 40 heures dont les répercussions sur l'agriculture sont désastreuses. Il critique également le considérant comme un élément de désamoralisation. Les deux jours de congé par semaine.

Passant à la situation extérieure, M. Damecour en constate la gravité. On parle de réconciliation française. Pourquoi ne pas répondre aux appels qui émanent de divers côtés ?

M. Damecour constate que le Parlement est unanime pour voter les crédits militaires, qu'il approuve en grande majorité la politique financière de M. Bonnet, celle de M. Delbos, que la position tenue par le Gouvernement sur la question du contrôle des changes donne toute garantie à l'économie nationale.

Sans doute les rapports entre patrons et ouvriers restent tendus mais on en est à des ententes dans les Commissions mixtes un esprit de justice trouvera la solution de la répartition des bénéfices entre le Capital et le Travail, mais il faut en éliminer la force et la violence.

M. Damecour termine par un vibrant appel à l'union de tous les Français. Le Sénat applaudit la conclusion du discours du doyen qui prononce ensuite l'éloge funèbre de M. Coudray, sénateur de la Charente-Inférieure, décédé le 1er janvier. Il est procédé ensuite au tirage au sort des bureaux.

La séance est levée à 16 heures. Le Sénat se réunira jeudi à 15 heures pour l'élection du bureau définitif.

LE CONSEIL DES MINISTRES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les conflits du travail

M. Camille Chautemps a mis le Conseil au courant des incidents d'ordre social qui se sont multipliés depuis quelques semaines. Il a affirmé avec force la nécessité impérieuse et urgente de mettre un terme à cette agitation contraire à l'intérêt national. Il a rendu compte de l'initiative qu'il a prise en vue de confronter les points de vue des organisations patronales et ouvrières. Il a enfin, fait un large exposé des dispositions qui seraient, à son avis, susceptibles de ramener la paix sociale en diminuant le nombre des conflits et en en facilitant la solution pacifique.

Le président du Conseil a conclu en insistant sur le devoir du gouvernement en regard de l'acte d'équité sociale que constituera le vote d'une telle législation, d'exiger de tous les citoyens le respect absolu de l'ordre public.

Le Conseil a approuvé ces déclarations à l'unanimité. Le général Blum a demandé au président du Conseil de poursuivre ses négociations et de préparer les textes qui seront soumis au Parlement après la consultation des intéressés.

M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, a mis le Conseil au courant de la situation extérieure.

La lutte contre le « travail noir »

M. André FÉVRIER, ministre du Travail, a soumis à la signature de M. Léon Jouhaux un projet de loi tendant à interdire le « travail noir ».

La composition du Conseil supérieur de la Guerre

Sur la proposition de M. Edouard Daladier, ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, le Conseil a arrêté la composition, pour l'année 1938, du Conseil supérieur de la guerre. Le général Blanchard, commandant la 7e région, est nommé membre du Conseil supérieur de la guerre à compter du 11 février 1938, en remplacement du général Hurel.

LE STATUT MODERNE DU TRAVAIL

Au cours de son intervention sur les problèmes sociaux, M. Camille Chautemps a exposé à ses collègues les grandes lignes du projet de statut moderne du travail. Il a examiné avec eux les principales dispositions législatives qui devraient être adoptées pour assurer la paix sociale. De toute façon, le projet ne serait pas déposé avant d'avoir été examiné une deuxième fois au cours de nouvelles délibérations ministérielles.

D'autre part, le chef du gouvernement, aura, la fin de l'après-midi, un important entretien avec M. Gignoux, président de la C.G.P.F., notamment au sujet de la conférence qui doit réunir, demain, à l'Hôtel Matignon, les représentants de la C.G.P.F. et de la C.G.T.

Il n'est pas sans importance, dans les intentions du président du Conseil, de convoquer à cette conférence d'autres organisations patronales ou ouvrières que celles précédemment invitées.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 12 janvier : Soleil ; Lever, 7 h. 43 ; coucher, 16 h. 15 ; Lune 21 heures ; coucher, 3 h. 35. Saint du jour : Arcade.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 11 janvier, à 17 h. 30. Baromètre : 76 ; Vent : Nord-Est ; Pluie, à 17 h. 30 ; 18 mm. 8 ; Thermomètre : 6,2 ; Minima : 1,7 ; Maxima : 11,8. Direction du vent : Nord-Est ; Force : 2 ; Pas d'observation ; Etat du ciel : Couvert ; Pluie ; Prévisions pour aujourd'hui : Frais brumeux ; Pluie ; Prévisions de l'office national. Région Nord : Pluies nocturnes suivies des matin de quelques éclaircies et d'ondées ; du soir Sud-Ouest modéré, irrégulier. Le minimum de température sera sans changement sur celui de la veille.

L'un à permettre aux femmes remplissant les conditions exigées par les lois et règlements — à l'exception naturelle des obligations militaires — l'un l'accès aux fonctions publiques — l'un l'accès aux postes de juges assesseurs dans les tribunaux pour enfants. La Chambre voudra sans doute prochainement adopter sans débats les deux rapports qui consacrèrent deux conquêtes du féminisme.

LE TEMPS DE SERVICE DES FILS DE FAMILLES NOMBREUSES

M. VAUR, député de la Manche, et ses collègues du Groupe Démocrate Populaire, ont déposé une proposition de loi tendant à diminuer le temps de service militaire des fils de familles nombreuses.

Les réductions prévues sont les suivantes : 3 mois pour les fils de familles de 4 enfants ; 6 mois pour 6 enfants ; 12 mois pour 8 enfants et au-dessus.

LES CONQUÊTES DU FÉMINISME

On a distribué aux députés deux rapports de M. ARMENTIÈRES tendant,

M. DE SAINT-QUENTIN est nommé ambassadeur de France à Washington

Paris, 11. — M. DE SAINT-QUENTIN, doyen d'âge, ouvre la séance du Sénat à 15 h. 35. Très applaudi, il prononce l'allocution d'usage. Il adjure les partis de se rapprocher au lieu de se déchirer, puis critique la gestion du Gouvernement Blum. Un an de cette gestion a, selon lui, mis les caisses à sec et rendu nécessaire une nouvelle dévaluation du franc. Il ajoute que la Haute Assemblée ne s'était résignée à laisser tenter l'expérience basée sur une mystique socialiste que pour encourir le reproche d'opposition systématique.

Le sénateur de la Manche évoque ensuite la venue au pouvoir du Gouvernement Chautemps et s'élève contre les modalités d'application de la loi de 40 heures dont les répercussions sur l'agriculture sont désastreuses. Il critique également le considérant comme un élément de désamoralisation. Les deux jours de congé par semaine.

Passant à la situation extérieure, M. Damecour en constate la gravité. On parle de réconciliation française. Pourquoi ne pas répondre aux appels qui émanent de divers côtés ?

M. Damecour constate que le Parlement est unanime pour voter les crédits militaires, qu'il approuve en grande majorité la politique financière de M. Bonnet, celle de M. Delbos, que la position tenue par le Gouvernement sur la question du contrôle des changes donne toute garantie à l'économie nationale.

Sans doute les rapports entre patrons et ouvriers restent tendus mais on en est à des ententes dans les Commissions mixtes un esprit de justice trouvera la solution de la répartition des bénéfices entre le Capital et le Travail, mais il faut en éliminer la force et la violence.

M. Damecour termine par un vibrant appel à l'union de tous les Français. Le Sénat applaudit la conclusion du discours du doyen qui prononce ensuite l'éloge funèbre de M. Coudray, sénateur de la Charente-Inférieure, décédé le 1er janvier. Il est procédé ensuite au tirage au sort des bureaux.

La séance est levée à 16 heures. Le Sénat se réunira jeudi à 15 heures pour l'élection du bureau définitif.

LE TIRAGE de la 12^{me} Tranche de la Loterie Nationale

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Païement des Lots

Le Service des Emissions du Trésor (Pavillon de Floris) paiera les lots de la 12^{me} tranche le 17 janvier 1938 les lots de 1.000 fr. de 500 fr. et ceux de 120 fr. ; à partir du 17 janvier 1938, les lots de 5.000 fr. et au-dessus.

Les Caisse Publiques désignées ci-après :

— Recette Centrale des Finances de la Seine et Recettes-Perceptions ;

— Trésorerie Générale, Recettes des Finances et Perceptions ;

— Bureaux de Postes des Chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton et tous autres bureaux importants désignés à cet effet ;

— Trésorerie Générale, Paleries principales et Papiers de l'Algérie ;

— Trésorerie Générale de la Tunisie et du Maroc.

peloteront à partir du 17 janvier 1938 les lots de 1.000 fr., 500 fr. et 120 francs. Pour les autres lots, les billets gagnants seront déposés contre récépissé à compter de la même date et le paiement aura lieu à partir du quatorzième jour suivant le dépôt.

Tous les billets gagnants présentés au paiement après le 11 juillet 1938 seront annulés. Seront annulés également les billets déposés pour vérification au plus tard à cette date, mais dont le paiement aura été demandé après le 11 septembre 1938 (Règlement inséré au « Journal Officiel » du 7 mars 1937).

Le Trèfle vert et or porte bonheur aux dix-huitièmes Banque M. ROY 62, Rue Diderbe

qui gagnent à cette 12^{me} tranche desmilliers de lots de 50.000, 10.000, 5.000, 1.000, 500 fr., etc et participe en consolation aux gros lots.

1 MILLION — 500.000 frs
N° 1.477.845 N° 675.245 — 631.820
Païement immédiat des lots partout !

DEUX GROS LOTS DANS NOTRE RÉGION

Au cours de la soirée d'hier nous avons appris que deux gros lots de la douzième tranche 1937, de la Loterie Nationale, avaient été gagnés dans notre région :

Le numéro 301.926, qui est sorti remboursable à un million, et le numéro 669.051, qui gagne 500.000 francs.

Ces billets avaient été mis en dixlièmes par le « Crédit du Nord ».

« Achetez des dixièmes du « Crédit du Nord », les dixièmes qui gagnent ».

M. FÉVRIER A PRÉSIDÉ LE DÉJEUNER DU SYNDICAT DES QUOTIDIENS RÉGIONAUX

Paris, 11. — M. FÉVRIER, ministre du Travail, a présidé aujourd'hui le déjeuner mensuel du Syndicat des quotidiens régionaux.

M. Soustelle, président du Syndicat, a déclaré faire sienne l'idée que M. Février développe quand il a dit qu'en présence des difficultés actuelles il faut que l'on sache que tout n'est pas possible. Les journaux de province animés des mêmes sentiments de conciliation et de bonne volonté pour appliquer les lois sociales, lui demandent de s'incliner sur leur sort pour consentir les assouplissements nécessaires à la vie de la presse.

M. Février, dans sa réponse, a déclaré estimer que les difficultés auxquelles se heurtent les divers journaux ne sont pas impossibles à résoudre, il a rendu ensuite hommage à l'esprit de compréhension dont font preuve les directeurs des quotidiens régionaux et a terminé en levant son verre à la prospérité de la presse française.

LES CONFLITS DU TRAVAIL. LA C. G. P. F. REFUSE DE PARTICIPER A LA « CONFÉRENCE MATIGNON »

Paris, 11. — M. Camille Chautemps a reçu la fin de la soirée M. Gignoux, avec lequel il s'est entretenu pendant une demi-heure environ.

Interrogé par les représentants de la presse, le président de la Confédération générale du patronat français a déclaré que le groupement qu'il représente n'assisterait pas demain à la délibération qui, primitivement, devait réunir à l'Hôtel Matignon les représentants patronaux et ouvriers. Il a précisé, d'autre part, que les représentants de la Confédération générale du patronat français ne sont pas disposés à venir se rencontrer avec le gouvernement quand celui-ci jugera utile.

Les raisons données du refus des patrons

Paris, 11. — M. Camille Chautemps a reçu à nouveau aujourd'hui la visite de M. Gignoux, président de la C. G. P. F., auprès de qui il a insisté pour que son association fut représentée à la réunion qui doit se tenir demain à l'Hôtel Matignon. Il lui a indiqué que, contrairement à l'opinion qui avait été accréditée, cette réunion n'avait pas pour but de substituer à la loi une convention entre les organisations patronales et ouvrières. C'est au Parlement seul qu'il appartient de voter les textes qui lui sont présentés par le Gouvernement.

« Si un travailleur a droit au travail, il faut faire que ce droit existe réellement. Il ne peut exister qu'à deux conditions : 1° La qualité professionnelle égale, ouvrier syndiqué ou non ait un même droit à l'embauche ;

2° Que le licenciement ne puisse avoir pour motif que la diminution du travail ou la faute professionnelle. Enfin, qu'en cas de renvois collectifs les ouvriers soient solennellement et publiquement remerciés et que les charges de famille et que le droit de priorité à l'embauche dans cette même usine soit pour un temps déterminé réservé aux travailleurs renvoyés.

« Nous acceptons de ne plus recourir à l'occupation d'usines, si la condition que nous avons énoncée ci-dessus est acceptée par la majorité, les usines soient neutralisées. »

La modification de la loi de conciliation et d'arbitrage

« Nous, qu'on accuse de vouloir le succès malgré toutes les découvertes que nous a fait supporter la loi de conciliation et d'arbitrage, nous n'en demandons pas la suppression, mais sa modification dans le sens de plus de rapidité et de précision pour les sentences rendues, et que le droit de priorité ait un caractère d'urgence. »

« D'autre part, M. Jouhaux interrogé sur la position de la C.G.T. en face de la Confédération Générale du Patronat français a déclaré que le Consortium Textile a refusé d'appliquer la sentence du surarbitre, l'Intendant général Bernard.

« A ce sujet le Congrès déclarant exprimer le point de vue unanime de tous les syndicats du Textile du Nord, s'est déclaré entièrement solidaire des organisations syndicales et des travailleurs de Roubaix, Tourcoing, Lamberville, Halluin, Roncq, Comines, Fourmies, pour revendiquer et défendre leurs droits.

« On sait également que le Congrès a décidé d'envoyer une délégation auprès du chef du Gouvernement pour lui exposer la situation exacte du conflit. Cette délégation a été reçue hier soir par M. William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil. Elle avait à sa tête MM. Delobelle, Colson, membres du Bureau de la Fédération Nationale du Textile, et Dumoulin, secrétaire de l'Union des Syndicats.

« D'autre part, M. Jouhaux interrogé sur la position de la C.G.T. en face de la Confédération Générale du Patronat français a déclaré que le Consortium Textile a refusé d'appliquer la sentence du surarbitre, l'Intendant général Bernard.

« A ce sujet le Congrès déclarant exprimer le point de vue unanime de tous les syndicats du Textile du Nord, s'est déclaré entièrement solidaire des organisations syndicales et des travailleurs de Roubaix, Tourcoing, Lamberville, Halluin, Roncq, Comines, Fourmies, pour revendiquer et défendre leurs droits.

« On sait également que le Congrès a décidé d'envoyer une délégation auprès du chef du Gouvernement pour lui exposer la situation exacte du conflit. Cette délégation a été reçue hier soir par M. William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil. Elle avait à sa tête MM. Delobelle, Colson, membres du Bureau de la Fédération Nationale du Textile, et Dumoulin, secrétaire de l'Union des Syndicats.

« D'autre part, M. Jouhaux interrogé sur la position de la C.G.T. en face de la Confédération Générale du Patronat français a déclaré que le Consortium Textile a refusé d'appliquer la sentence du surarbitre, l'Intendant général Bernard.

« A ce sujet le Congrès déclarant exprimer le point de vue unanime de tous les syndicats du Textile du Nord, s'est déclaré entièrement solidaire des organisations syndicales et des travailleurs de Roubaix, Tourcoing, Lamberville, Halluin, Roncq, Comines, Fourmies, pour revendiquer et défendre leurs droits.

« On sait également que le Congrès a décidé d'envoyer une délégation auprès du chef du Gouvernement pour lui exposer la situation exacte du conflit. Cette délégation a été reçue hier soir par M. William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil. Elle avait à sa tête MM. Delobelle, Colson, membres du Bureau de la Fédération Nationale du Textile, et Dumoulin, secrétaire de l'Union des Syndicats.

« D'autre part, M. Jouhaux interrogé sur la position de la C.G.T. en face de la Confédération Générale du Patronat français a déclaré que le Consortium Textile a refusé d'appliquer la sentence du surarbitre, l'Intendant général Bernard.

« A ce sujet le Congrès déclarant exprimer le point de vue unanime de tous les syndicats du Textile du Nord, s'est déclaré entièrement solidaire des organisations syndicales et des travailleurs de Roubaix, Tourcoing, Lamberville, Halluin, Roncq, Comines, Fourmies, pour revendiquer et défendre leurs droits.

« On sait également que le Congrès a décidé d'envoyer une délégation auprès du chef du Gouvernement pour lui exposer la situation exacte du conflit. Cette délégation a été reçue hier soir par M. William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil. Elle avait à sa tête MM. Delobelle, Colson, membres du Bureau de la Fédération Nationale du Textile, et Dumoulin, secrétaire de l'Union des Syndicats.

« D'autre part, M. Jouhaux interrogé sur la position de la C.G.T. en face de la Confédération Générale du Patronat français a déclaré que le Consortium Textile a refusé d'appliquer la sentence du surarbitre, l'Intendant général Bernard.

« A ce sujet le Congrès déclarant exprimer le point de vue unanime de tous les syndicats du Textile du Nord, s'est déclaré entièrement solidaire des organisations syndicales et des travailleurs de Roubaix, Tourcoing, Lamberville, Halluin, Roncq, Comines, Fourmies, pour revendiquer et défendre leurs droits.

« On sait également que le Congrès a décidé d'envoyer une délégation auprès du chef du Gouvernement pour lui exposer la situation exacte du conflit. Cette délégation a été reçue hier soir par M. William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil. Elle avait à sa tête MM. Delobelle, Colson, membres du Bureau de la Fédération Nationale du Textile, et Dumoulin, secrétaire de l'Union des Syndicats.

« D'autre part, M. Jouhaux interrogé sur la position de la C.G.T. en face de la Confédération Générale du Patronat français a déclaré que le Consortium Textile a refusé d'appliquer la sentence du surarbitre, l'Intendant général Bernard.

« A ce sujet le Congrès déclarant exprimer le point de vue unanime de tous les syndicats du Textile du Nord, s'est déclaré entièrement solidaire des organisations syndicales et des travailleurs de Roubaix, Tourcoing, Lamberville, Halluin, Roncq, Comines, Fourmies, pour revendiquer et défendre leurs droits.

« On sait également que le Congrès a décidé d'envoyer une délégation auprès du chef du Gouvernement pour lui exposer la situation exacte du conflit. Cette délégation a été reçue hier soir par M. William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil. Elle avait à sa tête MM. Delobelle, Colson, membres du Bureau de la Fédération Nationale du Textile, et Dumoulin, secrétaire de l'Union des Syndicats.

« D'autre part, M. Jouhaux interrogé sur la position de la C.G.T. en face de la Confédération Générale du Patronat français a déclaré que le Consortium Textile a refusé d'appliquer la sentence du surarbitre, l'Intendant général Bernard.

« A ce sujet le Congrès déclarant exprimer le point de vue unanime de tous les syndicats du Textile du Nord, s'est déclaré entièrement solidaire des organisations syndicales et des travailleurs de Roubaix, Tourcoing, Lamberville, Halluin, Roncq, Comines, Fourmies, pour revendiquer et défendre leurs droits.

« On sait également que le Congrès a décidé d'envoyer une délégation auprès du chef du Gouvernement pour lui exposer la situation exacte du conflit. Cette délégation a été reçue hier soir par M. William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil. Elle avait à sa tête MM. Delobelle, Colson, membres du Bureau de la Fédération Nationale du Textile, et Dumoulin, secrétaire de l'Union des Syndicats.

« D'autre part, M. Jouhaux interrogé sur la position de la C.G.T. en face de la Confédération Générale du Patronat français a déclaré que le Consortium Textile a refusé d'appliquer la sentence du surarbitre, l'Intendant général Bernard.

« A ce sujet le Congrès déclarant exprimer le point de vue unanime de tous les syndicats du Textile du Nord, s'est déclaré entièrement solidaire des organisations syndicales et des travailleurs de Roubaix, Tourcoing, Lamberville, Halluin, Roncq, Comines, Fourmies, pour revendiquer et défendre leurs droits.

LES CONFLITS DU TRAVAIL. LA C. G. P. F. REFUSE DE PARTICIPER A LA « CONFÉRENCE MATIGNON »

Paris, 11. — M. Camille Chautemps a reçu la fin de la soirée M. Gignoux, avec lequel il s'est entretenu pendant une demi-heure environ.

Interrogé par les représentants de la presse, le président de la Confédération générale du patronat français a déclaré que le groupement qu'il représente n'assisterait pas demain à la délibération qui, primitivement, devait réunir à l'Hôtel Matignon les représentants patronaux et ouvriers. Il a précisé, d'autre part, que les représentants de la Confédération générale du patronat français ne sont pas disposés à venir se rencontrer avec le gouvernement quand celui-ci jugera utile.

Les raisons données du refus des patrons

Paris, 11. — M. Camille Chautemps a reçu à nouveau aujourd'hui la visite de M. Gignoux, président de la C. G. P. F., auprès de qui il a insisté pour que son association fut représentée à la réunion qui doit se tenir demain à l'Hôtel Matignon. Il lui a indiqué que, contrairement à l'opinion qui avait été accréditée, cette réunion n'avait pas pour but de substituer à la loi une convention entre les organisations patronales et ouvrières. C'est au Parlement seul qu'il appartient de voter les textes qui lui sont présentés par le Gouvernement.

« Si un travailleur a droit au travail, il faut faire que ce droit existe réellement. Il ne peut exister qu'à deux conditions : 1° La qualité professionnelle égale, ouvrier syndiqué ou non ait un même droit à l'embauche ;

2° Que le licenciement ne puisse avoir pour motif que la diminution du travail ou la faute professionnelle. Enfin, qu'en cas de renvois collectifs les ouvriers soient solennellement et publiquement remerciés et que les charges de famille et que le droit de priorité à l'embauche dans cette même usine soit pour un temps déterminé réservé aux travailleurs renvoyés.

« Nous acceptons de ne plus recourir à l'occupation d'usines, si la condition que nous avons énoncée ci-dessus est acceptée par la majorité, les usines soient neutralisées. »

La modification de la loi de conciliation et d'arbitrage

« Nous, qu'on accuse de vouloir le succès malgré toutes les découvertes que nous a fait supporter la loi de conciliation et d'arbitrage, nous n'en demandons pas la suppression, mais sa modification dans le sens de plus de rapidité et de précision pour les sentences rendues, et que le droit de priorité ait un caractère d'urgence. »

« D'autre part, M. Jouhaux interrogé sur la position de la C.G.T. en face de la Confédération Générale du Patronat français a déclaré que le Consortium Textile a refusé d'appliquer la sentence du surarbitre, l'Intendant général Bernard.

« A ce sujet le Congrès déclarant exprimer le point de vue unanime de tous les syndicats du Textile du Nord, s'est déclaré entièrement solidaire des organisations syndicales et des travailleurs de Roubaix, Tourcoing, Lamberville, Halluin, Roncq, Comines, Fourmies, pour revendiquer et défendre leurs droits.

« On sait également que le Congrès a décidé d'envoyer une délégation auprès du chef du Gouvernement pour lui exposer la situation exacte du conflit. Cette délégation a été reçue hier soir par M. William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil. Elle avait à sa tête MM. Delobelle, Colson, membres du Bureau de la Fédération Nationale du Textile, et Dumoulin, secrétaire de l'Union des Syndicats.

« D'autre part, M. Jouhaux interrogé sur la position de la C.G.T. en face de la Confédération Générale du Patronat français a déclaré que le Consortium Textile a refusé d'appliquer la sentence du surarbitre, l'Intendant général Bernard.

« A ce sujet le Congrès déclarant exprimer le point de vue unanime de tous les syndicats du Textile du Nord, s'est déclaré entièrement solidaire des organisations syndicales et des travailleurs de Roubaix, Tourcoing, Lamberville, Halluin, Roncq, Comines, Fourmies, pour revendiquer et défendre leurs droits.

« On sait également que le Congrès a décidé d'envoyer une délégation auprès du chef du Gouvernement pour lui exposer la situation exacte du conflit. Cette délégation a été reçue hier soir par M. William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil. Elle avait à sa tête MM. Delobelle, Colson, membres du Bureau de la Fédération Nationale du Textile, et Dumoulin, secrétaire de l'Union des Syndicats.

« D'autre part, M. Jouhaux interrogé sur la position de la C.G.T. en face de la Confédération Générale du Patronat français a déclaré que le Consortium Textile a refusé d'appliquer la sentence du surarbitre, l'Intendant général Bernard.

« A ce sujet le Congrès déclarant exprimer le point de vue unanime de tous les syndicats du Textile du Nord, s'est déclaré entièrement solidaire des organisations syndicales et des travailleurs de Roubaix, Tourcoing, Lamberville, Halluin, Roncq, Comines, Fourmies, pour revendiquer et défendre leurs droits.

« On sait également que le Congrès a décidé d'envoyer une délégation auprès du chef du Gouvernement pour lui exposer la situation exacte du conflit. Cette délégation a été reçue hier soir par M. William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil. Elle avait à sa tête MM. Delobelle, Colson, membres du Bureau de la Fédération Nationale du Textile, et Dumoulin, secrétaire de l'Union des Syndicats.

« D'autre part, M. Jouhaux interrogé sur la position de la C.G.T. en face de la Confédération Générale du Patronat français a déclaré que le Consortium Textile a refusé d'appliquer la sentence du surarbitre, l'Intendant général Bernard.

« A ce sujet le Congrès déclarant exprimer le point de vue unanime de tous les syndicats du Textile du Nord, s'est déclaré entièrement solidaire des organisations syndicales et des travailleurs de Roubaix, Tourcoing, Lamberville, Halluin, Roncq, Comines, Fourmies, pour revendiquer et défendre leurs droits.